

DELIBERATION	OBJET	DATE DE PUBLICATION
DEL-240622-030	« Petites Villes de Demain » : élaboration d'un Plan Guide	24 Juin 2022
DEL-240622-031	Travaux de la Digue de Boissereau et Complexe des Eaux Vives : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	24 Juin 2022
DEL-240622-032	Fonds de concours pour des travaux de réfection de voirie hors intérêt communautaire	24 Juin 2022
DEL-240622-033	Plan de financement prévisionnel pour l'extension de l'éclairage public Rue des Promenades (n° 2022-04-087)	24 Juin 2022
DEL-240622-034	Dénomination réglementaire de voies communales	24 Juin 2022
DEL-240622-035	Aide financière attribuée à un majeur protégé du foyer de vie APF	24 Juin 2022
DEL-240622-036	Subvention exceptionnelle à l'association Comité des Fêtes de Venesmes	24 Juin 2022
DEL-240622-037	Actualisation du plan de financement des travaux d'aménagement de sécurité Route de Saint-Amand	24 Juin 2022
DEL-240622-038	Création d'un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe au complexe des eaux vives	24 Juin 2022
DEL-240622-039	Créations d'emplois pour des avancements de grade	24 Juin 2022
DEL-240622-040	Modification des tarifs de la cantine à la rentrée scolaire 2022/2023	24 Juin 2022
DEL-240622-041	Restauration d'un tarif « Sécurité civile » au complexe des eaux vives	24 Juin 2022
DEL-240622-042	Création d'un emploi saisonnier aux Services Techniques	24 Juin 2022

COMMUNE DE  
CHATEAUNEUF-SUR-CHER  
Département du Cher (18190)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 15 juin 2022

Date d'affichage de la convocation : 15 juin 2022

Objet de la délibération : « Petites Villes de Demain » : élaboration d'un Plan Guide

Numéro de la délibération : DEL-240622-030

Numéro de la nomenclature « ACTES » : 1.1.3

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de William PELLETIER, Maire.

Présents : William PELLETIER, Marie-Christine SOUPIZET, Gilles COMBAUD, Ghislaine CHAPIER, Pascal LANDOIS, Monique GENNETEAU, Annick FORGEAT, Catherine MIGNARD, Christophe BRUNET, François GAMBADE, Benoît RICHARD, Jean-Louis BEGASSAT, Ludovic COUTURE

Absents excusés : Florence PIERRE pouvoir à François GAMBADE, Sandrine LOPEZ.

Secrétaire : Pascal LANDOIS

Considérant que la commune de Châteauneuf-sur-Cher doit établir le cahier des charges utile au Marché Public permettant le choix du Bureau d'Etude, expert en aménagement du territoire, rédacteur du plan Guide dans le cadre du projet de territoire « Petite Villes de Demain »,

Considérant la nécessité de faire appel à un Bureau d'Etude afin de rédiger le plan Guide pour la Commune de Châteauneuf-sur-Cher,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- la validation du cahier des charges à destination du futur Bureau d'Etudes
- de faire appel à un Bureau d'Etudes qui établira un Plan Guide en vu de rédiger un projet de territoire qui permettra la signature de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en juin 2023

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,  
Châteauneuf-sur-Cher, le 24 juin 2022

Le Maire, William PELLETIER

*P. Landois*



Date de publication ...24...juin...2022

Accusé de réception en préfecture  
018-211800586-20220621-DEL-240622-030-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2022  
Date de réception préfecture : 24/06/2022

COMMUNE DE  
CHATEAUNEUF-SUR-CHER  
Département du Cher (18190)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER**

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 15 juin 2022  
Date d'affichage de la convocation : 15 juin 2022  
Objet de la délibération : Travaux de la Digue de Boissereau et Complexe des Eaux Vives :  
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage  
Numéro de la délibération : DEL-240622-031  
Numéro de la nomenclature « ACTES » : 1.6

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de William PELLETIER, Maire.

Présents : William PELLETIER, Marie-Christine SOUPIZET, Gilles COMBAUD, Ghislaine CHAPIER, Pascal LANDOIS, Monique GENNETEAU, Annick FORGEAT, Catherine MIGNARD, Christophe BRUNET, François GAMBADE, Benoît RICHARD, Jean-Louis BEGASSAT, Ludovic COUTURE  
Absents excusés : Florence PIERRE pouvoir à François GAMBADE, Sandrine LOPEZ.

Secrétaire : Pascal LANDOIS

Considérant que la commune de Châteauneuf-sur-Cher doit déposer des dossiers réglementaires pour effectuer les travaux de la Digue de Boissereau et du Complexe des Eaux Vives,

Considérant l'avis des sociétés NCA Environnement et HYDROSTADIUM, proposant leur offre en assistance à maîtrise d'ouvrage, qui préconisent le dépôt d'un seul dossier réglementaire pour l'ensemble des travaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité le dépôt d'un seul dossier réglementaire commun avec allotissement.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,  
Châteauneuf-sur-Cher, le 24 juin 2022  
Le Maire, William PELLETIER

*P. Landois*



Date de publication ..... *24 juin 2022* .....

COMMUNE DE  
CHATEAUNEUF-SUR-CHER  
Département du Cher (18190)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER**

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 15 juin 2022  
Date d'affichage de la convocation : 15 juin 2022  
Objet de la délibération : Fonds de concours pour des travaux de réfection de voirie hors intérêt  
communautaire  
Numéro de la délibération : DEL-240622-032  
Numéro de la nomenclature « ACTES » : 7.8

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil  
Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire des  
séances, sous la présidence de William PELLETIER, Maire.

Présents : William PELLETIER, Marie-Christine SOUPIZET, Gilles COMBAUD, Ghislaine  
CHAPIER, Pascal LANDOIS, Monique GENNETEAU, Annick FORGEAT, Catherine  
MIGNARD, Christophe BRUNET, François GAMBADE, Benoît RICHARD, Jean-Louis  
BEGASSAT, Ludovic COUTURE  
Absents excusés : Florence PIERRE pouvoir à François GAMBADE, Sandrine LOPEZ.

Secrétaire : Pascal LANDOIS

Considérant que la commune de Châteauneuf-sur-Cher a budgétisé en 2022 des travaux  
de réfection de voirie hors intérêt communautaire à savoir le croisement du chemin de la  
Maison Neuve et du chemin des Charpentiers,

Considérant qu'une demande doit être déposée par la commune pour obtenir un fonds de  
concours de la communauté de communes Arnon Boischaud Cher,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (1 abstention) de  
solliciter le versement d'un fonds de concours de la communauté de communes Arnon  
Boischaud Cher, il indique que ce fonds contribuera au financement des travaux de  
réfection du croisement du chemin de la Maison Neuve et du chemin des Charpentiers  
pour un montant de 10 612,26 € HT

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,  
Châteauneuf-sur-Cher, le 24 juin 2022  
Le Maire, William PELLETIER

*P. Landois*



Date de publication ... *24 juin 2022* ...

Accusé de réception en préfecture  
018-211800586-20220621-DEL-240622-032-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2022  
Date de réception préfecture : 24/06/2022

COMMUNE DE  
CHATEAUNEUF-SUR-CHER  
Département du Cher (18190)

REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 15 juin 2022

Date d'affichage de la convocation : 15 juin 2022

Objet de la délibération : Plan de financement prévisionnel pour l'extension de l'éclairage public  
Rue des Promenades (n° 2022-04-087)

Numéro de la délibération : DEL-240622-033

Numéro de la nomenclature « ACTES » : 7.1.2

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de William PELLETIER, Maire.

Présents : William PELLETIER, Marie-Christine SOUPIZET, Gilles COMBAUD, Ghislaine CHAPIER, Pascal LANDOIS, Monique GENNETEAU, Annick FORGEAT, Catherine MIGNARD, Christophe BRUNET, François GAMBADE, Benoît RICHARD, Jean-Louis BEGASSAT, Ludovic COUTURE

Absents excusés : Florence PIERRE pouvoir à François GAMBADE, Sandrine LOPEZ.

Secrétaire : Pascal LANDOIS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux d'aménagement de l'éclairage public Rue des Promenades (dossier 2022-04-087).

Le coût global des travaux est évalué à 1 796,15 € HT, la participation financière de la commune sera calculée sur la base de 50% du montant hors taxe, soit la somme de 898,08 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité (1 abstention) le plan de financement prévisionnel comme suit :

- Participation du SDE18 (50%) 898,08 €
- Autofinancement de la commune sur le montant HT 898,08 €

Pour extrait certifié conforme,  
Châteauneuf-sur-Cher, le 24 juin 2022

Le Maire, William PELLETIER

*P Landois*



Date de publication ... *24 juin 2022* ...

COMMUNE DE  
CHATEAUNEUF-SUR-CHER  
Département du Cher (18190)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER**

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 15 juin 2022  
Date d'affichage de la convocation : 15 juin 2022  
Objet de la délibération : Dénomination règlementaire de voies communales  
Numéro de la délibération : DEL-240622-034  
Numéro de la nomenclature « ACTES » : 8.3

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de William PELLETIER, Maire.

Présents : William PELLETIER, Marie-Christine SOUPIZET, Gilles COMBAUD, Ghislaine CHAPIER, Pascal LANDOIS, Monique GENNETEAU, Annick FORGEAT, Catherine MIGNARD, Christophe BRUNET, François GAMBADE, Benoît RICHARD, Jean-Louis BEGASSAT, Ludovic COUTURE  
Absents excusés : Florence PIERRE pouvoir à François GAMBADE, Sandrine LOPEZ.

Secrétaire : Pascal LANDOIS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-9,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques, et des bâtiments publics,

Considérant la nécessité de nommer deux voies nouvelles situées au lieu-dit des Perrières et traversant la Zone d'Aménagement Concertée : Rue Etienne Ursin Bouzique et Rue Jacques Cœur,

Considérant qu'il convient de procéder à la dénomination de plusieurs voies qui, à ce jour, n'ont pas fait l'objet d'une dénomination règlementaire : Rue des Lys à Marigny et Chemin du Lavoir à Marigny.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la dénomination des voies communales comme indiqué dans le tableau annexé à la délibération, d'approuver l'état des plans joints à la délibération définissant les voies de la commune de Châteauneuf sur Cher, et d'autoriser le maire à signer toute pièce utile et nécessaire dans cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,  
Châteauneuf-sur-Cher, le 24 juin 2022  
Le Maire, William PELLETIER

*P. Landois*



Date de publication ... *24 juin 2022* ...

Accusé de réception en préfecture  
018-211800586-20220621-DEL-240622-034-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2022  
Date de réception préfecture : 24/06/2022

COMMUNE DE  
CHATEAUNEUF-SUR-CHER  
Département du Cher (18190)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 15 juin 2022

Date d'affichage de la convocation : 15 juin 2022

Objet de la délibération : Aide financière attribuée à un majeur protégé du foyer de vie APF

Numéro de la délibération : DEL-240622-035

Numéro de la nomenclature « ACTES » : 7.1.2

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de William PELLETIER, Maire.

Présents : William PELLETIER, Marie-Christine SOUPIZET, Gilles COMBAUD, Ghislaine CHAPIER, Pascal LANDOIS, Monique GENNETEAU, Annick FORGEAT, Catherine MIGNARD, Christophe BRUNET, François GAMBADE, Benoît RICHARD, Jean-Louis BEGASSAT, Ludovic COUTURE

Absents excusés : Florence PIERRE pouvoir à François GAMBADE, Sandrine LOPEZ.

Secrétaire : Pascal LANDOIS

Pour donner suite à la demande d'un mandataire judiciaire d'un majeur protégé qui réside au foyer de vie APF à Châteauneuf-sur-Cher, et après étude du dossier parvenu en Mairie, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder au majeur protégé une aide financière de 200 €. Un justificatif lié à la dépense devra parvenir pour attester du service fait.

Pour extrait certifié conforme,  
Châteauneuf-sur-Cher, le 24 juin 2022  
Le Maire, William PELLETIER

*P. Landois*



Date de publication ..... *24 juin 2022* .....

COMMUNE DE  
CHATEAUNEUF-SUR-CHER  
Département du Cher (18190)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 15 juin 2022

Date d'affichage de la convocation : 15 juin 2022

Objet de la délibération : Subvention exceptionnelle à l'association Comité des Fêtes de Venesmes

Numéro de la délibération : DEL-240622-036

Numéro de la nomenclature « ACTES » : 7.5.2

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de William PELLETIER, Maire.

Présents : William PELLETIER, Marie-Christine SOUPIZET, Gilles COMBAUD, Ghislaine CHAPIER, Pascal LANDOIS, Monique GENNETEAU, Annick FORGEAT, Catherine MIGNARD, Christophe BRUNET, François GAMBADE, Benoît RICHARD, Jean-Louis BEGASSAT, Ludovic COUTURE

Absents excusés : Florence PIERRE pouvoir à François GAMBADE, Sandrine LOPEZ.

Secrétaire : Pascal LANDOIS

Dans le cadre d'une fête avec feu d'artifice organisée le 06 Août 2022, le Comité des Fêtes de Venesmes a sollicité auprès de la commune de Châteauneuf-sur-Cher une aide financière de 300 euros. A l'appui de cette demande en date du 25 Mars 2022, l'association a adressé un courrier à Monsieur le Maire.

Considérant la proximité de nos communes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Comité des Fêtes de VENESMES ».

Pour extrait certifié conforme,  
Châteauneuf-sur-Cher, le 24 juin 2022

Le Maire, William PELLETIER

*P Landois*



Date de publication ... *24 Juin 2022* ...



COMMUNE DE  
CHATEAUNEUF-SUR-CHER  
Département du Cher (18190)

REPUBLIQUE FRANCAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 15 juin 2022

Date d'affichage de la convocation : 15 juin 2022

Objet de la délibération : Actualisation du plan de financement des travaux d'aménagement de sécurité Route de Saint-Amand

Numéro de la délibération : DEL-240622-037

Numéro de la nomenclature « ACTES » : 7.1.2

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de William PELLETIER, Maire.

Présents : William PELLETIER, Marie-Christine SOUPIZET, Gilles COMBAUD, Ghislaine CHAPIER, Pascal LANDOIS, Monique GENNETEAU, Annick FORGEAT, Catherine MIGNARD, Christophe BRUNET, François GAMBADE, Benoît RICHARD, Jean-Louis BEGASSAT, Ludovic COUTURE

Absents excusés : Florence PIERRE pouvoir à François GAMBADE, Sandrine LOPEZ.

Secrétaire : Pascal LANDOIS

Monsieur le Maire présente l'actualisation du plan de financement, voté en 2021, des travaux d'Aménagement de sécurité Route de Saint-Amand, les travaux sont actuellement estimés à 55 866 € HT au lieu de 50 000€ HT :

Conseil départemental du Cher – Amendes de police : 25 000 € HT

Etat - DETR : 15 000 € HT

Commune (autofinancement) : 15 866 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'actualisation du plan de financement pour les travaux d'aménagement de sécurité en entrée d'agglomération route de Saint-Amand, il autorise le Maire à signer les demandes de dotation et de subvention.

Pour extrait certifié conforme,  
Châteauneuf-sur-Cher, le 24 juin 2022  
Le Maire, William PELLETIER

*P. Landois*



Date de publication ..... *24 Juin 2022* .....

COMMUNE DE  
CHATEAUNEUF-SUR-CHER  
Département du Cher (18190)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 15 juin 2022

Date d'affichage de la convocation : 15 juin 2022

Objet de la délibération : Création d'un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe au complexe des eaux vives

Numéro de la délibération : DEL-240622-038

Numéro de la nomenclature « ACTES » : 4.2.1

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de William PELLETIER, Maire.

Présents : William PELLETIER, Marie-Christine SOUPIZET, Gilles COMBAUD, Ghislaine CHAPIER, Pascal LANDOIS, Monique GENNETEAU, Annick FORGEAT, Catherine MIGNARD, Christophe BRUNET, François GAMBADE, Benoît RICHARD, Jean-Louis BEGASSAT, Ludovic COUTURE

Absents excusés : Florence PIERRE pouvoir à François GAMBADE, Sandrine LOPEZ.

Secrétaire : Pascal LANDOIS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,  
Considérant la nécessité d'assurer le remplacement du responsable du complexe des eaux vives en congés annuels,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de créer une mission d'adjoint d'animation au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe au complexe des eaux vives du 11 au 28 août 2022 à temps complet.

Pour extrait certifié conforme,  
Châteauneuf-sur-Cher, le 24 juin 2022

Le Maire, William PELLETIER

Ⓟ

Ⓟ Landois



Date de publication ... 24 juin 2022 ...

COMMUNE DE  
CHATEAUNEUF-SUR-CHER  
Département du Cher (18190)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER**

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 15 juin 2022  
Date d'affichage de la convocation : 15 juin 2022  
Objet de la délibération : Créations d'emplois pour des avancements de grade  
Numéro de la délibération : DEL-240622-039  
Numéro de la nomenclature « ACTES » : 4.1.3

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de William PELLETIER, Maire.

Présents : William PELLETIER, Marie-Christine SOUPIZET, Gilles COMBAUD, Ghislaine CHAPIER, Pascal LANDOIS, Monique GENNETEAU, Annick FORGEAT, Catherine MIGNARD, Christophe BRUNET, François GAMBADE, Benoît RICHARD, Jean-Louis BEGASSAT, Ludovic COUTURE  
Absents excusés : Florence PIERRE pouvoir à François GAMBADE, Sandrine LOPEZ.

Secrétaire : Pascal LANDOIS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant que 6 adjoints techniques peuvent bénéficier d'un avancement de grade aux postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe, 1 adjoint administratif peut bénéficier d'un avancement de grade au poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, et 2 adjoints d'animation peuvent bénéficier d'un avancement de grade aux postes d'adjoints d'animation principaux de 2ème classe,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer 6 postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe, 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe et 2 postes d'adjoints d'animation principaux de 2ème classe dans le cadre des avancements de grades avec effet au 1er Aout 2022,

Pour extrait certifié conforme,  
Châteauneuf-sur-Cher, le 24 juin 2022  
Le Maire, William PELLETIER

*P. Landois*



Date de publication ... *24 juin 2022* ...

Accusé de réception en préfecture  
018-211800586-20220621-DEL-240622-039-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2022  
Date de réception préfecture : 24/06/2022

COMMUNE DE  
CHATEAUNEUF-SUR-CHER  
Département du Cher (18190)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 15 juin 2022

Date d'affichage de la convocation : 15 juin 2022

Objet de la délibération : Modification des tarifs de la cantine à la rentrée scolaire 2022/2023

Numéro de la délibération : DEL-240622-040

Numéro de la nomenclature « ACTES » : 7.1.8

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de William PELLETIER, Maire.

Présents : William PELLETIER, Marie-Christine SOUPIZET, Gilles COMBAUD, Ghislaine CHAPIER, Pascal LANDOIS, Monique GENNETEAU, Annick FORGEAT, Catherine MIGNARD, Christophe BRUNET, François GAMBADE, Benoît RICHARD, Jean-Louis BEGASSAT, Ludovic COUTURE

Absents excusés : Florence PIERRE pouvoir à François GAMBADE, Sandrine LOPEZ.

Secrétaire : Pascal LANDOIS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs de la restauration scolaire.

Il rappelle que les tarifs actuels des repas s'élèvent à 2,70 euros pour les enfants et qu'ils n'ont pas été revalorisé depuis 2014,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité (12 Pour, 1 Abstention et 1 Contre) de réviser le prix du repas enfant de la restauration scolaire avec effet à la rentrée scolaire 2022/2023.

Le tarif d'un repas enfant à la restauration scolaire est fixé à 2,90 €.

Pour extrait certifié conforme,  
Châteauneuf-sur-Cher, le 24 juin 2022

Le Maire, William PELLETIER

*P. Landois*



Date de publication .. *le 24 juin 2022* ..

COMMUNE DE  
CHATEAUNEUF-SUR-CHER  
Département du Cher (18190)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 15 juin 2022

Date d'affichage de la convocation : 15 juin 2022

Objet de la délibération : Instauration d'un tarif « Sécurité civile » au complexe des eaux vives

Numéro de la délibération : DEL-240622-041

Numéro de la nomenclature « ACTES » : 7.1.8

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de William PELLETIER, Maire.

Présents : William PELLETIER, Marie-Christine SOUPIZET, Gilles COMBAUD, Ghislaine CHAPIER, Pascal LANDOIS, Monique GENNETEAU, Annick FORGEAT, Catherine MIGNARD, Christophe BRUNET, François GAMBADE, Benoît RICHARD, Jean-Louis BEGASSAT, Ludovic COUTURE

Absents excusés : Florence PIERRE pouvoir à François GAMBADE, Sandrine LOPEZ.

Secrétaire : Pascal LANDOIS

Considérant que par délibération du 9 juin 2015 (extrait n° DEL-090615-022), les tarifs du complexe des eaux vives avaient été actualisés et que des forfaits avaient été définis : Pass'sportif, Pass'Club, Pass'groupe et Pass'indiv,

Considérant qu'il faut affiner la délibération pour créer un tarif Pass' « sécurité civile » qui sera appliqué par convention avec les organismes de secours aux personnes (SDIS, USCI, ...), au tarif de 500€ par an,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un tarif Pass' « sécurité civile » qui sera appliqué par convention avec les organismes de secours aux personnes (SDIS, USCI, ...), au tarif de 500€ par an.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,  
Châteauneuf-sur-Cher, le 24 juin 2022  
Le Maire, William PELLETIER

*P Landois*



Date de publication ... *24 juin 2022* ...

COMMUNE DE  
CHATEAUNEUF-SUR-CHER  
Département du Cher (18190)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 15 juin 2022

Date d'affichage de la convocation : 15 juin 2022

Objet de la délibération : création d'un emploi saisonnier aux Services Techniques

Numéro de la délibération : DEL-240622-042

Numéro de la nomenclature « ACTES » : 4.2.1

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de William PELLETIER, Maire.

Présents : William PELLETIER, Marie-Christine SOUPIZET, Gilles COMBAUD, Ghislaine CHAPIER, Pascal LANDOIS, Monique GENNETEAU, Annick FORGEAT, Catherine MIGNARD, Christophe BRUNET, François GAMBADE, Benoît RICHARD, Jean-Louis BEGASSAT, Ludovic COUTURE

Absents excusés : Florence PIERRE pouvoir à François GAMBADE, Sandrine LOPEZ.

Secrétaire : Pascal LANDOIS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,  
Considérant la nécessité d'assurer le remplacement des agents en congés annuels aux Services Techniques,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité la création d'un emploi saisonnier aux Services Techniques du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022 à temps complet.

Pour extrait certifié conforme,  
Châteauneuf-sur-Cher, le 24 juin 2022

Le Maire, William PELLETIER

*P. Landois*

Date de publication *24 Juin 2022*

